

LE CROWDFUNDING : DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE A LA FINANCE

Avec un nom qui peut paraître mystérieux, dont la traduction littérale en français est le "financement par la foule", le crowdfunding, ou finance participative, est un système de financement de projets né grâce à l'émergence des plates-formes digitales. Il permet de collecter des fonds auprès d'un public d'internautes très larges et s'intéressant à des domaines extrêmement variés. Les projets à financer peuvent être culturels, sociaux, agricoles, associatifs, immobiliers ou entrepreneuriaux. En dehors des questions d'éthique pour lesquelles les plateformes sont sensées être vigilantes - pas questions par exemple de proposer un projet à caractère xénophobe - la seule limite dans la créativité n'est autre que celle des porteurs de projets. L'expérience démontre que ceux-ci débordent d'imagination et d'énergie.

Comment ça marche ?

Le porteur de projet présente son idée sur un site spécialisé, explique le fonctionnement envisagé, indique le montant nécessaire à sa mise en œuvre et la contrepartie proposée. Le financeur choisi un projet en fonction de ses convictions et de ses engagements (pour les projets humanitaires, artistiques, environnementaux...) ou de ses objectifs de rentabilité (pour des projets d'investissement avec espoir de retours capitalistiques ou financiers).

La participation à un projet peut être de trois ordres :

- Effectuer un don, avec ou sans contrepartie en nature (une place de spectacle, un livre...),
- Prêter de l'argent avec ou sans intérêt,
- Investir en actions ou en obligations dans une société (investissement participatif).

Toute sorte de projets

Généralement, les montants unitaires collectés sont modestes mais ils sont multipliés par un grand nombre de contributeurs.

Le crowdfunding est arrivé des USA en Europe au début des années 2000. À son origine, il concernait surtout les projets solidaires et misait sur le lien social et la proximité que permettent les réseaux sur le net. Il proposait une alternative aux grands monopoles de la finance et emboîtait le pas aux acteurs solidaires de la micro-finance.

Depuis, le crowdfunding s'est étendu à toute sorte de projets de la sphère économique, des entreprises à la promotion immobilière.

En plein essor

Le crowdfunding connaît un essor impressionnant en doublant, depuis 2013, le montant des sommes récoltées chaque année. En 2015, en France, près de 297 millions d'euros ont été collectés par les plates-formes*. Relativisons néanmoins cette somme qui reste infiniment modeste relativement au financement bancaire traditionnel.

Les plateformes de prêt ont collecté 196,3 millions d'euros, soit 122 % de plus qu'en 2014. Les plateformes de don ont collecté 50,2 millions d'euros - soit 31 % en plus qu'en 2014 - et rassemblé plus de 80 % des financeurs. Les plates-formes d'investissement ont collecté 50,3 millions d'euros, soit 98 % en plus qu'en 2014.

Un cadre juridique

17 775 projets ont été financés en 2015 par 2,3 millions de personnes contributrices, âgées pour un tiers d'entre elles de moins de 34 ans. Sans surprise, les associations sont majoritairement présentes sur les plateformes de don alors que les entreprises (petites, moyennes et start-up) ont davantage recours aux prêts et aux investissements.

Pour éviter les abus et favoriser la protection des investisseurs, le législateur a prévu, en France, un cadre juridique et quelques sites rappellent les précautions préalables à prendre avant de se lancer dans le financement participatif (lire fiche "Crowdfunding : les précautions à prendre").

* D'après Compinnov et publié par l'association Financement Participatif France.